



## Quel sont mes droits durant un audition à la gendarmerie ?

-----  
Par Lulu

Bonjour,

J'ai été contacté pour une suspicion de vol à l'étalage par la gendarmerie mais il refuse de me montrer les photos de la vidéosurveillance ont il le droit de ne pas me montrer ces images ?

-----  
Par AGeorges

Bonjour Lulu,

Vous pouvez être convoqué comme témoin ou comme suspect. Le gendarme doit vous indiquer le lieu et date-heure du fait dont vous avez été témoin ou suspecté.

Je ne connais pas d'obligation écrite de vous montrer les preuves.

Si vous êtes convoqué en tant que suspect, l'interrogatoire peut durer aussi longtemps que la gendarmerie le juge nécessaire, mais soit vous êtes mis en garde à vue, soit vous pouvez repartir libre à tout moment.

Par contre, vous êtes obligé de vous présenter à la convocation, sinon, la gendarmerie peut vous y contraindre par force.